



Diplôme Inter-Universités

Soins palliatifs (2^{ème} année)

> Soins continus (1^{ère} année)

Le DIU de Soins Palliatifs est destiné aux professionnels confrontés à la fin de vie. Organisé sur 2 ans, la 1^{ère} année (Soins continus) a pour objectif une réflexion sur la pratique de soin alors que la 2^{ème} année (Soins palliatifs) est axée sur l'éthique, l'enseignement et la recherche.

Objectifs

- ▶ Améliorer la prise en charge médicale et relationnelle des patients en fin de vie, tant à domicile qu'en institution,
- ▶ Aider à mieux prendre en compte les besoins de l'entourage du patient,
- ▶ Aider les soignants à réfléchir sur leur pratique, sur leurs prises de décision et le travail en équipe pluridisciplinaire.

Publics visés

Professionnels et futurs professionnels confrontés aux patients en fin de vie :

- ▶ Médecins,
- ▶ Infirmiers (DE et psychiatriques), kinésithérapeutes, psychologues, assistants sociaux, éducateurs spécialisés ayant au moins 2 années minimum de fonction,
- ▶ Aides soignants, aide médicopsychologiques ayant 4 années minimum de fonction,
- ▶ Internes ayant 2 années minimum de fonction, résidents ayant validé 4 trimestres.
- ▶ Titulaires DES ou DESC

Conditions d'admission

- ▶ Professionnels et futurs professionnels cités dans la rubrique «Publics visés».
- ▶ La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

CANDIDATURE EN LIGNE

www.formation-continue.univ-tours.fr

Le recrutement est effectué après examen du dossier et entretien (septembre).

INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

- ▶ Philippe COLOMBAT, Professeur en Hématologie à l'université de Tours, Praticien Hospitalier au CHU de Tours

Co-responsable :

- ▶ Agnès HELIE, Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier du Chinonais à Chinon

Coordinatrice pédagogique :

- ▶ Caroline GALLE, Docteur en Sciences de l'éducation, Chargée de cours à l'université de Tours.

2 jeudis / mois + 1 week-end / an

- 1^{ère} année : 129 heures + 35 heures de stage

Groupe de 35 personnes maximum

- 2^{ème} année : 90 heures

Groupe de 25 personnes maximum

Lieu de formation :

UFR de médecine de l'université de Tours
10 boulevard Tonnellé à Tours

Formation d'octobre 2017 à juin 2018 (1^{ère} année) et d'octobre 2018 à juin 2019 (2^{ème} année)

Renseignements et inscriptions : Catherine PESCHARD au 02.47.36.81.45

Tarifs 2017-2018 : 2 290 € nets (1^{ère} année) / 1 490 € nets (2^{ème} année)



Programme

- ▶ **Les cours sont interactifs, permettant à chacun d'exposer ses expériences et ses difficultés :**
 - ▶ repères socio-anthropologiques et historiques
 - ▶ repères éthiques et philosophiques
 - ▶ repères législatifs
 - ▶ rôle des structures de soins palliatifs
 - ▶ prise en charge de la douleur et autres symptômes (évaluer, observer, traiter, prévenir ...)
 - ▶ spécificité de certaines situations (oncologie, neurologie, pédiatrie, personnes âgées, hôpital et domicile)
 - ▶ écoute et communication
 - ▶ les besoins spirituels
 - ▶ soins du corps
 - ▶ accompagnement des proches, du deuil
 - ▶ travail en équipe pluridisciplinaire
 - ▶ rôle des bénévoles
 - ▶ la souffrance des soignants
- ▶ **Préparation et suivi des mémoires. Méthodologie**
- ▶ **Stage en unité de soins palliatifs, d'une durée minimale d'une semaine.**

Validation

- ▶ **1^{ère} année :**
 - ▶ assiduité
 - ▶ stage validant de 5 jours.
 - ▶ examen écrit

Les stagiaires souhaitant arrêter en 1^{ère} année peuvent obtenir : le Diplôme d'Université de Soins Continus.

- ▶ **2^{ème} année :**
 - ▶ assiduité
 - ▶ travail personnel lors d'atelier
 - ▶ mémoire soutenu devant un jury

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations à jour le 16 mars 2017 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2017-2018. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

